

AR PREFECTURE

006-210600110-20200609-DM202018-DE
Reçu le 09/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ *AB*

DATE D'AFFICHAGE : 09 JUIN 2020

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE – RENOVATION DU SNACK « LE PETIT CHOSE »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé une consultation avec publicité portant sur les travaux de rénovation du snack « Le Petit Chose », situé au 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il s'agit d'un marché public de travaux alloué à procédure adaptée d'un montant inférieur au seuil financier défini dans les règlements délégués de la Commission européenne publié au JOUE du 31 octobre 2019.

Considérant que le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé, dans le respect de la réglementation en vigueur, au choix des offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature, pour chaque lot du marché public de travaux portant sur la rénovation du snack « le Petit Chose », situé au 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, avec les candidats suivants :

- lot n°1 « terrassement - démolition – gros-œuvre – maçonnerie – étanchéité - toiture – carrelage – plâtrerie – VRD » : offre de la SARL CARROS CONSTRUCTION, sise 1ère avenue – 225m 06510 Carros, pour un montant de 171160,80 € H.T,
- lot n°2 « menuiseries extérieures – métallerie : offre de la SARL LA MENUISERIE, sise 36, avenue de l'Annonciade 98000 Monaco, pour un montant de 99410 € H.T,

AR PREFECTURE

006-210600110-20200609-DM202018-DE
Reçu le 09/06/2020



- lot n°3 « menuiserie bois » : offre de la SARL LA MENUISERIE, sise 36, avenue de l'Annonciade 98000 Monaco, pour un montant de 18673 € H.T,
- lot n°4 «électricité – courants forts / courants faibles » : offre de la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR SNC, sise ZI - 1ère avenue – 18ème rue – BP 661 06517 Carros, pour un montant de 36077,83 € H.T,
- lot n°5 « plomberie – sanitaires – CVC » : offre de la société AXELEC, sise 60 avenue de Nice 06800 Cagnes-sur-Mer, pour un montant de 32408,74 € H.T,
- lot n°6 « peinture » : offre de la SARL CASTILLA RENOVATION, sise 33, Bd Maréchal Joffre 06310 Beaulieu-sur-Mer, pour un montant de 10899,19 € H.T,
- lot n°7 « jardin » : offre de la société BOTANICA JARDINS SERVICES sise 885 Avenue du Docteur Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant de 15484,62 € H.T,
- lot n°8 « cuisine » : offre de la société LITTORAL CUISINES INDUSTRIELLES, sise 1ère avenue 3211 mètres Zone industrielle 06510 Carros, pour un montant de 63656 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

09 JUN 2020

Le Maire,
Roger ROUX

